



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le

14 MAI 2018

Service Environnement

Unité gestion des installations classées pour la protection de l'environnement, Déchets

**Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

Dénomination du projet : Demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommé « Parc éolien de Ferme éolienne du Moulin Berlemont »

Pétitionnaire : Société FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT (filiale du groupe VOLKSWIND)

Site d'exploitation : Commune de LEVERGIES : parcelles cadastrées ZD 3, 4 et 5, 17 et 18 – ZE 3, 5, 6, 7 et 21 – ZH 11, 13, 23 et 63  
Commune de JONCOURT : parcelles cadastrées ZM 12 et 41

Communes : LEVERGIES et JONCOURT

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 19 février 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé avoir été mis sans observation depuis le 19 avril 2018.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Le Directeur départemental  
des territoires

Pierre-Philippe FLORID